

Conseils pour être en bonnes mains^{MD}

Des conseils pour être informé et en sécurité



Protégez votre maison contre les feux de friches

Les feux de friches constituent un risque naturel dans les régions boisées et les pâturages. Environ 8000 de ces feux se produisent chaque année au Canada et détruisent 25 000 kilomètres carrés de terres. Cinquante-cinq pour cent sont causés par des êtres humains et quarante-cinq pour cent, par la foudre*. Ils représentent une menace pour la santé et la sécurité publique, détruisent des biens et entraînent des périodes de difficultés économiques. Puisqu'ils se propagent sans avertissement, il est important de prendre toutes les précautions nécessaires et de se rappeler les mesures à adopter lorsqu'un feu se déclare dans votre secteur.

Soyez prêt

- Si vous vivez près d'une zone boisée, une pelouse exempte de débris offre une bonne protection, car elle agit comme un coupe-feu naturel entre la maison et le bois environnant. Veillez à ce qu'aucun élément inflammable, comme des feuilles mortes, des broussailles ou autres débris, ne se trouve sur le terrain et prenez soin d'émonder vos arbres et arbustes pour que les branches ne soient pas en contact avec la maison. Gardez le bois de foyer et les autres sources de carburant à une distance d'au moins dix mètres des murs.
- Faites en sorte que la pelouse soit tondue et ait un arrosage adéquat. Enlevez la végétation superflue (arbres, buissons, bois mort et réserves de rondins).
- Gardez un extincteur sur les lieux et installez des détecteurs de fumée à chaque étage de votre habitation. Assurez-vous que votre extincteur porte l'étiquette d'un laboratoire d'essais reconnu au pays, tel que les Laboratoires des Assureurs du Canada (ULC). Vérifiez les détecteurs de fumée tous les mois et remplacez les piles à la même date deux fois par année, par exemple aux changements d'heure.
- Les maisons situées dans une zone boisée ou dans les environs sont plus à risque. Au moment de construire ou de rénover votre habitation, pensez à utiliser des matériaux résistant au feu tels que le métal, l'asphalte et les bardeaux de fente homologués ULC pour la toiture ainsi que le stuc, le métal, la brique et le béton pour la fondation. Le verre qui résiste le mieux au feu est le verre trempé.
- Préparez un plan d'urgence et constituez une trousse, deux éléments indispensables en cas d'évacuation. La trousse devrait comprendre de l'eau, de la nourriture et tout autre article essentiel à votre survie pendant trois jours.
- Faites des exercices d'incendie avec tous les membres de votre famille afin que ceux-ci connaissent les mesures à prendre en cas d'urgence. Pratiquez avec eux l'exercice qui consiste à s'arrêter, à se jeter par terre et à se rouler si les vêtements prennent en feu.

En cas d'incendie

- La fumée est la cause de la plupart des décès reliés aux incendies. Si vous devez évacuer les lieux au moment où la fumée est intense, baissez-vous et couvrez-vous le nez et la bouche avec, autant que possible, un linge humide pour éviter d'inhaler de la fumée.
- Protégez la peau exposée avec des vêtements ou du matériel inflammable. Si vous passez du temps en plein air, en faisant du camping par exemple, pensez à porter des vêtements faits de fibres naturelles comme le coton ou la laine. Les tissus synthétiques, même portés comme sous-vêtements, sont plus inflammables.
- Si vous êtes à l'intérieur, gardez les portes et les fenêtres fermées et toutes les lumières allumées pour favoriser la visibilité.
- Soyez prêt à évacuer en tout temps. Quand vous devez quitter la maison, rassemblez tous les membres de la famille et les animaux domestiques et rendez-vous au lieu de rassemblement indiqué sur votre plan d'urgence. Suivez les directives des autorités locales ainsi que tous les ordres d'évacuation.

*Source : Site Web Préparez-vous du gouvernement du Canada
<http://www.preparez-vous.gc.ca/cnt/hzd/wldfrs-fra.aspx>

Pour d'autres conseils, visitez le site **allstate.ca/infocentre**, communiquez avec l'agence d'assurance Allstate de votre région ou composez le 1-800-allstate.

Service des réclamations en bonnes mains^{MD} - 24 h sur 24, 7 jours par semaine